



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 juin 2022

Membres en exercice : 35
Membres présents : 28
Membres représentés : 7
Membres absents : 0
Membres votants : 35

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 17 juin 2022 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Léila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, Mme Eduarda PINTO-RODRIGUES, M. Mohamed AMAGHAR, Mme Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA à partir de 17h35, du point n°3, Mme Fatma SERIR, Mme Rolande CHAVANNE, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, Mme Mariam KANTE, Mme Yaël LEVY, Mme Sandrine PAYET, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme Khady FOFANA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Léila LARIK,
M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,
M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à Mme Fatma SERIR,
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY,
M. Eve NIELBIEN, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Gabriel MASSOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, conseillère municipale, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage : **30 JUIN 2022**

-Monsieur le Maire lève la séance pour une intervention de Monsieur Oleksiy TKACHENKO, d'origine ukrainienne.

-Monsieur le Maire remercie Monsieur TKACHENKO et reprend de la séance.

Entamant l'ordre du jour,

Où les explications complètes de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- Approuve le compte rendu analytique du Conseil municipal du 31 mars 2022,

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve Ville d'Avenir,**

ABSTENTION : Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Union pour Villeneuve.

1-Approbation d'une subvention exceptionnelle à la commune de Tchernihiv en Ukraine

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'organisation FACECO (Fonds d'Action Extérieur des Collectivités Territoriales).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives permettant d'assurer le versement de la subvention précitée.

Vote : unanimité

2-Mandat spécial pour le déplacement à Hof en Allemagne dans le cadre du Jumelage

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE**

Mandat spécial à Monsieur Pascal Pelain Maire, à Monsieur Aymeric Chapuis Chef du cabinet du Maire, à Monsieur Salah Kobbi conseiller municipal délégué, à Madame Zoubida Oufkir épouse Khattala adjointe au Maire, et Madame Leila Larik épouse Abdelli adjointe au Maire pour les déplacements à Hof en Allemagne dans le cadre du jumelage qui s'est déroulé entre le 4 et 6 juin de cette année.

- **AUTORISE**

la commune à prendre en charge sur présentation des pièces justificatives pour les dépenses de transport et de séjour (notamment les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration).

Vote : unanimité

3-Principe de lancement d'une procédure de délégation de service public (concession de service public) pour l'enlèvement des véhicules sur le territoire de la commune de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

le principe du recours à une délégation de service public (concession de service public) dans le cadre de l'enlèvement des véhicules au sein du territoire de la commune de Villeneuve-la-Garenne (92390).

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), puis à accomplir tous les actes et les procédures nécessaires pour la réalisation de la présente opération.

Vote : unanimité

4-Création d'activités municipales, quotient familial supplémentaire et adoption des tarifs

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

la création d'activités municipales, d'un nouveau quotient familial supplémentaire.

- **ADOPTE**

les tarifs détaillés ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023, pour les activités municipales suivantes :

1. Les prestations délivrées dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire

- a) Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires
- b) Tarifs de la restauration scolaire
- c) Tarifs du soutien scolaire
- d) Tarifs des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires
- e) Tarifs des classes transplantées
- f) Tarifs des séjours jeunesse au Mont-Saxonnex
- g) Les amendes

2. Les prestations délivrées dans le cadre de l'Animation Jeunesse et de l'Espace "Nelly Roussel"

- a) Tarifs d'adhésion à la structure "L'Atelier"
- b) Tarifs d'adhésion à la structure "La Fabrik"
- c) Autres tarifs non soumis à quotient
- d) Tarifs de l'Atelier et des activités "Enfant" et "Adulte" de l'Espace "Nelly Roussel"
- e) Tarifs de la passation des examens DELF
- f) Tarifs des ateliers de l'Espace "Nelly Roussel" soumis aux quotients

3. Les activités sportives

- a)- Ecole Municipale des Sports
- b)- Handisport
- c)- Sport Seniors
- d)- Piscine
- e)- location d'installations sportives terrestres pour de la pratique sportive
- f)- location d'installations sportives pour des tournages ou autres activités non sportives

4. Les activités culturelles

- a) Tarifs des évènements du Centre Culturel Max Juclier
- b) Tarifs des activités du Centre Culturel Max Juclier
- c) Tarifs des activités de l'Ecole de Musique Claude Debussy
- d) Tarifs du Cinéma André Malraux
- e) Tarifs de la Bibliothèque Aimé Césaire

5. Les locations de salles et d'équipements

- a) Tarifs de location de la salle des Fêtes et du Parc Leclerc
- b) Tarifs de location de la salle André Malraux
- c) Tarifs de location des salons de la Fosse aux Astres
- d) Tarifs pour la location du Mont-Saxonnex
- e) Tarifs de location des autres équipements :

6. Redevances pour l'occupation du domaine public communal

7. Le restaurant communal

8. Tarifs des concessions et taxes funéraires

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
Villeneuve Ville d'Avenir**
**CONTRE : Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,
Union pour Villeneuve.**

1 - Les prestations délivrées dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire

a) Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires :

Activités		Tarifs par accueil									
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Accueil du matin (Maternels & élémentaires)		1,00 €			1,20 €			1,40 €			
Elémentaires	Aide aux devoirs	1,80 €	1,98 €	2,16 €	2,34 €	2,52 €	2,70 €	2,88 €	3,06 €	3,24 €	3,40 €
	Accueil périscolaire du soir	0,90 €	0,99 €	1,08 €	1,17 €	1,26 €	1,35 €	1,44 €	1,53 €	1,62 €	1,70 €
Maternels	Accueil périscolaire du soir avec goûter	1,30 €	1,43 €	1,56 €	1,69 €	1,82 €	1,95 €	2,08 €	2,21 €	2,34 €	2,46 €
Accueil de loisirs du mercredi		3,00 €	3,66 €	4,31 €	4,97 €	5,63 €	6,28 €	6,94 €	7,59 €	8,25 €	8,66 €
Accueil de loisirs du mercredi à la demi journée		1,50 €	1,83 €	2,16 €	2,48 €	2,81 €	3,14 €	3,47 €	3,80 €	4,13 €	4,33 €
Accueil de loisirs du mercredi pour les enfants en situation de handicap à la demi-journée avec repas		1,84 €	2,24 €	2,65 €	3,05 €	3,45 €	3,85 €	4,26 €	4,66 €	5,06 €	5,31 €
Accueil de loisirs du mercredi pour les enfants en situation de handicap à la demi-journée sans repas		1,23 €	1,50 €	1,77 €	2,04 €	2,31 €	2,58 €	2,84 €	3,11 €	3,38 €	3,55 €

b) Tarifs de la restauration scolaire :

Activités		Tarifs par accueil									
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Restauration scolaire	Repas standard (à l'unité)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,11 €	2,22 €	2,38 €	2,54 €	2,71 €	2,84 €
	Repas pour les enfants avec P.A.I.	1,00 €			1,30 €			1,50 €			
	Repas occasionnel	6,43 €									

c) Tarifs du soutien scolaire :

Activités		Tarifs par accueil									
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Accompagnement à la scolarité	Par cycle (Par période scolaire)	12,00 €	14,63 €	17,25 €	19,88 €	22,50 €	25,13 €	27,75 €	30,38 €	33,00 €	34,65 €
	Par stage (5 jours)	15,00 €	18,28 €	21,56 €	24,84 €	28,13 €	31,41 €	34,69 €	37,97 €	41,25 €	43,31 €
	Ouverture 2 soirs	2,65 €	3,23 €	3,81 €	4,39 €	4,97 €	5,55 €	6,14 €	6,72 €	7,30 €	7,66 €
	Ouverture 4 soirs	5,32 €	6,48 €	7,64 €	8,81 €	9,97 €	11,13 €	12,29 €	13,46 €	14,62 €	15,35 €

d) Tarifs des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires :

Activités		Tarifs par accueil									
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Accueil de loisirs vacances		3,00 €	3,66 €	4,31 €	4,97 €	5,63 €	6,28 €	6,94 €	7,59 €	8,25 €	8,66 €
Accueil de loisirs vacances à la demi journée		1,50 €	1,83 €	2,16 €	2,48 €	2,81 €	3,14 €	3,47 €	3,80 €	4,13 €	4,33 €
Accueil de loisirs vacances pour les enfants en situation de handicap à la demi-journée avec repas		1,84 €	2,24 €	2,65 €	3,05 €	3,45 €	3,85 €	4,26 €	4,66 €	5,06 €	5,31 €
Accueil de loisirs vacances pour les enfants en situation de handicap à la demi-journée sans repas		1,23 €	1,50 €	1,77 €	2,04 €	2,31 €	2,58 €	2,84 €	3,11 €	3,38 €	3,55 €

e) Tarifs des Séjours et classes transplantées :

Activités	Tarifs par accueil										Tarif invité
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	
Séjours et classes transplantées	75,42 €	91,92 €	108,41 €	124,91 €	141,41 €	157,91 €	174,41 €	190,90 €	207,40 €	217,77 €	350,20 €

f) Tarifs des séjours jeunesse au Mont-Saxonnex :

Activités		Tarifs par accueil									
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Séjours au Mont-Saxonnex - Vacances d'hiver	6 - 11 ans	150,00 €	165,00 €	180,00 €	195,00 €	210,00 €	225,00 €	240,00 €	255,00 €	270,00 €	283,50 €
	12 - 17 ans	170,00 €	187,00 €	204,00 €	221,00 €	238,00 €	255,00 €	272,00 €	289,00 €	306,00 €	321,30 €
Séjours au Mont-Saxonnex - Vacances d'été	6 - 11 ans	220,00 €	242,00 €	264,00 €	286,00 €	308,00 €	330,00 €	352,00 €	374,00 €	396,00 €	415,80 €
	12 - 17 ans	240,00 €	264,00 €	288,00 €	312,00 €	336,00 €	360,00 €	384,00 €	408,00 €	432,00 €	453,60 €

g) Les amendes :

Activités	Tarif unique									
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Amende forfaitaire pour présence aux activités périscolaires et extrascolaires (restauration comprise) sur l'école alors qu'il n'a aucun dossier constitué à l'Espace Famille	45,00 €									

2 - Les prestations délivrées dans le cadre de l'Animation J

a) Tarifs d'adhésion à la structure "L'Atelier" :

Adhésion	Tarifs uniques
Adhésion annuelle pour le club ados	10,00 €
Adhésion annuelle pour le club enfants	5,00 €
Adhésion annuelle pour les non Villenogarennois - Club enfants	25,00 €
Adhésion annuelle pour les non Villenogarennois - Club ados	50,00 €

b) Tarifs d'adhésion à la structure "La Fabrik" :

Adhésion	Tarifs uniques
Adhésion annuelle pour les 16/25 ans	15,00 €

c) Autres tarifs non soumis à quotient :

Activité	Tarifs uniques
Séjours de mobilisation en France ou à l'étranger	200,00 €
Séjours linguistiques	150,00 €
Mini-séjours (5 jours maximum)	100,00 €
Clubs/stages en dehors des vacances scolaires (multimédia, langues, scientifiques, artistiques...)	30,00 €
Tremplin BAFA	100,00 €

2 - Les prestations délivrées dans le cadre de l'Atelier et de l'Espace "Nelly Roussel"

d) Tarifs de l'Atelier et des activités "Enfant" et "Adulte" de l'Espace "Nelly Roussel" :

Regroupements d'activités	Thèmes	Détails des activités	Tarifs valables pour : - Atelier- Activités "Enfant" de l'Espace "Nelly Roussel"	Tarifs valables pour les activités "Adulte" de l'Espace "Nely Roussel"
Famille 1	Activités et sorties culinaires		2,50 €	3,00 €
Famille 2	Activités et sorties socio-culturelles	Musées et monuments payants, spectacles payants, cinéma, Zoo, Aquarium, les concerts de l'Espace Nelly Roussel, sortie plage...	3,00 €	4,00 €
Famille 3	Sorties ludiques hors ville	Patinoires, bowling, laser quest, karting, aires de jeux (Looping Kid, Royal Kids...), bases de loisirs, Thé dansant...	3,50 €	4,50 €
Famille 4	Sorties intermédiaires	Science expérience, Accrobranche, Escalade...	5,00 €	6,50 €
Famille 5	Parcs d'attraction	Parc Astérix, parc Saint-Paul, Mer de sable, Center Parcs, Aventure Land, Paint-ball...	10,00 €	13,00 €

e) Tarifs de la passation des examens DELF :

Public	Activités/ Thèmes	Fréquence	Forfait	Tarifs uniques
Adulte	Passation du DELF A1	1 passage	Mai à juin	45 €
	Passation du DELF A2	1 passage	Mai à juin	50 €
	Passation du DELF B1	1 passage	Mai à juin	60 €
	Passation du DELF B2	1 passage	Mai à juin	75 €

2 - Les prestations délivrées dans le cadre de l'Animation Jeunesse et de l'Espace "Nelly Roussel"

f) Tarifs des ateliers de l'Espace "Nelly Roussel" soumis aux quotients :

Public	Activités / Thèmes	Fréquence	Forfait	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	
Enfance / Jeunesse	Théâtre Enfant	2h par semaine	Annuel	40,00 €	48,75 €	57,50 €	66,25 €	75,00 €	83,75 €	92,50 €	101,25 €	110,00 €	115,50 €	
	Accompagnement à la scolarité Primaire et Collège	6h par semaine	Annuel	30,00 €	30,00 €	35,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
			Semestre <i>De janvier à juin</i>	15,00 €	15,00 €	17,50 €	17,50 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	22,50 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
	Accompagnement à la scolarité Lycée	1h30 par semaine	Annuel	30,00 €	30,00 €	35,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
		2h par semaine	Annuel	30,00 €	33,00 €	36,00 €	39,00 €	42,00 €	45,00 €	48,00 €	51,00 €	54,00 €	57,00 €	56,70 €
	Cuisine	2h par semaine	Annuel	25,00 €	27,50 €	30,00 €	32,50 €	35,00 €	37,50 €	40,00 €	42,50 €	45,00 €	47,25 €	47,25 €
		2h par semaine	Annuel	25,00 €	27,50 €	30,25 €	33,28 €	36,60 €	40,26 €	44,29 €	48,72 €	53,59 €	58,27 €	56,27 €
	Informatique	2h par semaine	SEMESTRE * oct - janvier * fév-juin	25,00 €	27,50 €	32,44 €	37,37 €	42,31 €	47,24 €	52,18 €	57,12 €	62,05 €	66,98 €	65,15 €
		2h par semaine	Annuel	60,00 €	66,00 €	72,60 €	79,86 €	87,85 €	96,63 €	106,29 €	116,92 €	128,62 €	135,05 €	135,05 €
	Adulte	Théâtre	2h par semaine	Annuel	17,51 €	19,26 €	21,02 €	22,77 €	24,52 €	26,27 €	28,02 €	29,77 €	31,52 €	33,27 €
2h par semaine			Semestre <i>De janvier à juin</i>	9,03 €	9,93 €	10,84 €	11,74 €	12,64 €	13,55 €	14,45 €	15,35 €	16,25 €	17,15 €	17,07 €
Cours de Français		4h par semaine	Annuel	35,02 €	38,52 €	42,02 €	45,53 €	49,03 €	52,53 €	56,03 €	59,53 €	63,04 €	66,54 €	66,19 €
		4h30 par semaine	Semestre <i>De janvier à juin</i>	18,04 €	19,84 €	21,65 €	23,45 €	25,26 €	27,06 €	28,86 €	30,67 €	32,47 €	34,27 €	34,10 €
Cours de Français		4h30 par semaine	Annuel	39,02 €	42,92 €	46,82 €	50,73 €	54,63 €	58,53 €	62,43 €	66,33 €	70,24 €	74,14 €	73,75 €
		6h par semaine	Semestre <i>De janvier à juin</i>	21,04 €	23,14 €	25,25 €	27,35 €	29,46 €	31,56 €	33,66 €	35,77 €	37,87 €	39,97 €	39,77 €
Cours de Français		6h par semaine	Annuel	45,63 €	50,19 €	54,76 €	59,32 €	63,88 €	68,45 €	73,01 €	77,57 €	82,13 €	86,69 €	86,24 €
		6h par semaine	Semestre <i>De janvier à juin</i>	24,41 €	26,85 €	29,29 €	31,73 €	34,17 €	36,62 €	39,06 €	41,50 €	43,94 €	46,38 €	46,13 €
Projet de Remise à niveau		200h / 10 semaines de formation	Annuel	49,91 €	60,83 €	71,74 €	82,66 €	93,58 €	104,50 €	115,41 €	126,33 €	137,25 €	148,17 €	144,11 €

3 - Les activités sportives

a)- Ecole Municipale des Sports

Activités		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
E.M.S.	Forfait annuel - mercredi	67,38 €	82,12 €	96,86 €	111,60 €	126,34 €	141,08 €	155,82 €	170,56 €	185,30 €	194,56 €
	Forfait annuel - soirée	33,69 €	41,06 €	48,43 €	55,80 €	63,17 €	70,54 €	77,91 €	85,28 €	92,65 €	97,28 €
	Forfait annuel - mercredi + soirée	84,23 €	102,65 €	121,07 €	139,50 €	157,92 €	176,35 €	194,77 €	213,19 €	231,62 €	243,20 €
	EMS + Accueil de loisirs	5,50 €	6,70 €	7,91 €	9,11 €	10,31 €	11,52 €	12,72 €	13,92 €	15,13 €	15,88 €

b)- Handisport

Activités		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Handi	Forfait annuel - Dimanche	67,38 €	82,12 €	96,86 €	111,60 €	126,34 €	141,08 €	155,82 €	170,56 €	185,30 €	194,56 €

c)- Sport Seniors

Activité		Tarif Unique
Sport Seniors	Carte de 12 séances	32,5 €
	Carte de 25 séances	63,7 €

d)- Piscine

Piscine		Tarifs	
		Villenogarenmois	Non Villenogarenmois
Enfants de moins de 3 ans		Gratuit	
Enfants de 3 à 16 ans	Entrée	3,30 €	3,90 €
	Carte individuelle 10 entrées (valable 4 mois)	22,10 €	26,10 €
	Carte annuelle	121,80 €	143,70 €
Adulte	Entrée	4,50 €	5,30 €
	Carte individuelle 10 entrées (valable 4 mois)	31,90 €	37,60 €
	Carte annuelle	183,70 €	216,70 €
Tarifs réduits (60 ans et plus, étudiants, personnes porteuses de handicap, Rmistes et demandeurs d'emploi)	Entrée	3,80 €	4,50 €
	Carte individuelle 10 entrées (valable 4 mois)	25,90 €	30,50 €
	Carte annuelle	146,90 €	173,30 €
Bébés nageurs (Enfants de 6 mois à 3 ans)	Carte annuelle (du 01/10 au 30/06)	206,30 €	206,30 €
	Carte annuelle (du 01/11 au 30/06)	182,80 €	182,80 €
	Carte annuelle (du 01/12 au 30/06)	160,50 €	160,50 €
	Carte annuelle (du 01/01 au 30/06)	138,20 €	138,20 €
	Carte valable 3 mois	80,30 €	80,30 €
Visiteurs		2,00 €	2,00 €
Tarif Groupe (10 personnes minimum)		3,00 €	3,50 €
Inscription Trimestrielle - Aisance Aquatique - Enfants CP/CE1		80,30 €	80,30 €
Inscription Annuelle - Aisance Aquatique - Adulte (1x/semaine)		146,90 €	173,30 €
Carte trimestrielle 60 nagent aux horaires réservés (aquagym 1 séance/semaine)		18,40 €	18,40 €
Location des bassins	Ligne d'eau (25M) 1 heure	44,60 €	44,60 €
	Ligne d'eau (25M) 2 heures	61,90 €	61,90 €
	Ligne d'eau (50M) 1 heure	88,10 €	88,10 €
	Ligne d'eau (50M) 2 heures	123,80 €	123,80 €
	Petit bassin 1 heure	85,80 €	85,80 €
	Petit bassin 2 heures	155,20 €	155,20 €
	Petit bassin 2 heures	158,30 €	158,30 €
	Grand bassin (25M) 1 heure	191,80 €	191,80 €
	Grand bassin (25M) 2 heures	361,80 €	361,80 €
	Grand bassin (50M) 1 heure	247,00 €	247,00 €
Grand bassin (50M) 2 heures	390,20 €	390,20 €	

e)- location d'installations sportives terrestres pour de la pratique sportive

Lieu	Période de location	Tarifs	
		VLG	Hors VLG
Terrain de tennis n°8	En période scolaire : à partir de 17h00 en semaine et tous les weekends En période de vacances scolaires : tous les jours	13€/heure	19,5€/heure
Salle omnisports	En période de vacances scolaires : tous les jours	25€/heure	30€/heure
Salle multisports (Dojo, tennis de table,...)	En période de vacances scolaires : tous les jours	20€/heure	25€/heure
Installations extérieurs (terrain engazonné, synthétique, piste d'athlétisme,...)	En période de vacances scolaires : tous les jours	50€/heure	60€/heure

f)- location d'installations sportives pour des tournages ou autres activités non sportives

Lieu	Privatisation		
	Forfaits	Associations	Autres personnes morales (Entreprises...)
Installations sportives terrestres intérieurs	12h00	817 €	2 653 €
Installations sportives terrestres extérieurs	12h00	817 €	2 653 €
Piscine municipale	12h00	1 000 €	3 000 €

4 - Les activités culturelles

a) Tarifs des événements du Centre Culturel Max Juclier :

Evénements	Tarifs uniques
Entrée plein tarif	13 €
Tarifs réduits sur justificatif <i>[Collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, seniors (- de 65 ans), agents communaux]</i>	8 €
Tarif groupe par personne <i>(10 personnes)</i>	7 €
Tout-petits de 1 à 3 ans	3 €
Groupes scolaires	2 €
Parents accompagnateurs des spectacles pour les tout-petits	3 €
Accompagnateurs de groupes et invitations	Gratuit
Enfants de 2 à 11 ans	5 €
One man show	21 €
One man show (-18 ans et agents communaux)	16 €
Forfait famille: 1 adulte + 2 enfants minimum (de 2 à 18 ans)	5€ par personne

b) Tarifs des activités du Centre Culturel Max Juclier :

Activités	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Atelier théâtre 7-10 ans	63 €	69 €	76 €	82 €	88 €	95 €	101 €	107 €	113 €	119 €
Atelier théâtre 11 - 15 ans	80 €	88 €	96 €	104 €	112 €	120 €	128 €	136 €	144 €	151 €
Atelier théâtre Adulte	91 €	100 €	110 €	119 €	128 €	137 €	146 €	155 €	164 €	173 €
Ateliers d'arts plastiques - 1 cours hebdomadaire (1h) pour l'année	34 €	37 €	40 €	44 €	47 €	50 €	54 €	57 €	60 €	64 €
Ateliers d'arts plastiques - 1 cours hebdomadaire (1h30) pour l'année	55 €	60 €	66 €	71 €	76 €	82 €	87 €	93 €	98 €	103 €
Ateliers d'arts plastiques - 1 cours hebdomadaire (3h) pour l'année	108 €	119 €	130 €	141 €	151 €	162 €	173 €	184 €	195 €	204 €
Ateliers d'arts plastiques - 1 cours hebdomadaire (3h) de Janvier à Juin	82 €	90 €	98 €	107 €	115 €	123 €	131 €	139 €	148 €	155 €
Ateliers d'arts plastiques - 2 cours hebdomadaire (3h) pour l'année	125 €	137 €	150 €	162 €	174 €	187 €	199 €	212 €	224 €	236 €
Ateliers d'arts plastiques - 2 cours hebdomadaire (3h) de Janvier à Juin	109 €	120 €	131 €	142 €	153 €	164 €	174 €	185 €	196 €	206 €
Ateliers d'arts plastiques - 3 cours hebdomadaire (3h) pour l'année	184 €	203 €	221 €	240 €	258 €	277 €	295 €	313 €	332 €	348 €
Ateliers d'arts plastiques - 3 cours hebdomadaire (3h) de Janvier à Juin	135 €	149 €	162 €	176 €	189 €	203 €	216 €	230 €	243 €	255 €
Stage théâtre 3 jours	42 €	51 €	60 €	70 €	79 €	88 €	97 €	106 €	116 €	121 €
Remboursement d'une activité si nombre de personnes inscrites insuffisant ou pour raisons personnelles empêchant de pratiquer l'activité	(Coût annuel nombre de séances) x Nombre de séances du trimestre									

c) Tarifs des activités de l'Ecole de Musique Claude Debussy :

Activités	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10
Eveil (2-5 ans)	110 €	121 €	132 €	143 €	154 €	165 €	176 €	187 €	198 €	208 €
Parcours Découverte (Initiation)	150 €	165 €	180 €	195 €	210 €	225 €	240 €	255 €	270 €	284 €
Cursus complet Classique et ou Musiques Actuelles*	160 €	176 €	192 €	208 €	224 €	240 €	256 €	272 €	288 €	302 €
Cursus Formation Musicale terminé**	155 €	171 €	186 €	202 €	217 €	233 €	248 €	264 €	279 €	293 €
Instrument supplémentaire	130 €	143 €	156 €	169 €	182 €	195 €	208 €	221 €	234 €	246 €
Orchestre seul***	45 €	50 €	54 €	59 €	63 €	68 €	72 €	77 €	81 €	85 €
Chorale adulte	55 €	61 €	66 €	72 €	77 €	83 €	88 €	94 €	99 €	104 €
Location instrument (par trimestre)	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €

* ce cursus comprend la Formation Musicale, la Formation Instrumentale ou Vocale et une pratique collective obligatoire. Le cursus complet Musiques Actuelles est accessible

d) Tarifs du Cinéma André Malraux :

Activités	Tarifs uniques
Entrée plein tarif et ciné-concert	6 €
Tarifs réduits sur justificatif <i>[écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, seniors (- de 65 ans), agents communaux]</i>	4 €
Dispositifs Ecoles, collèges, lycées au cinéma	2,5 €
Tout-petits de 1 à 3 ans	3 €
Groupes scolaire	2 €
Parents accompagnateurs des spectacles pour les tout-petits	3 €
Connaissance du monde / Altaïr	7 €
Accompagnateurs de groupe	Gratuit

e) Tarifs de la Bibliothèque Aimé Césaire :

Activités	Tarifs uniques
Inscription	Gratuit
Remplacement de la carte en cas de perte	2,2 €
Tarif de prêt par document pour 21 jours	Gratuit

5 - Les locations de salles et d'équipements

a) Tarifs de location de la salle des Fêtes et du Parc Leclerc :

Lieu	Privatisation				
	Forfaits	Associations		Autres personnes	
		Configuration sans technicité *	Configuration avec technicité **	Configuration sans technicité *	Configuration avec technicité **
Salle des fêtes	6h00	200 €	300 €	800 €	1 000 €
	12h00	400 €	600 €	1 500 €	1 800 €
Parc Leclerc - Espace 1	12h00	820 €		2 650 €	
Parc Leclerc - Espace 2	12h00	420 €		1 050 €	

* Configuration sans	Technicien + Sonorisation minimum
** Configuration avec technicité	Techniciens Son et Lumière + Sonorisation et plan de feu + 3 répétitions de 6h maximum

b) Tarifs de location de la salle André Malraux :

Lieu	Privatisation				
	Forfaits	Associations		Autres personnes	
		Configuration sans technicité *	Configuration avec technicité **	Configuration sans technicité *	Configuration avec technicité **
Salle André Malraux	Assemblée Générale Forfait de 4h	106 €			
	6h00	300 €	500 €	600 €	800 €
	12h00	500 €	800 €	1 000 €	1 500 €

c) Tarifs de location des salons de la Fosse aux Astres :

Lieu	Privatisation				Autres personnes morales (Entreprise s...)
	Forfaits	Associations	Particuliers	Agents	
NEPTUNE	Assemblée Générale Forfait de 4h	75 €			
	4h00	106 €	265 €	159 €	531 €
	12h00	265 €	450 €	398 €	1 327 €
JUPITER	Assemblée Générale Forfait de 4h	75 €			
	4h00	239 €	371 €	265 €	743 €
	12h00	598 €	927 €	663 €	1 857 €

5 - Les locations de salles et d'équipements

e) Tarifs pour la location du Mont-Saxonnex :

Activités	Entreprises et particuliers	Association - CCAS
Location de la salle à manger seule avec l'accès à la cuisine (pour une durée forfaitaire de 24h00)	433,01 €	
Location de la salle d'activités avec l'accès à la cuisine (pour une durée forfaitaire de 24h00)	433,01 €	
Repas de collectivité (midi ou soir)	16,23 €	
Petit déjeuner	5,41 €	
Nuitée	23,30 €	15,00 €
Pension complète (nuitée + 3 repas)	59,51 €	20,00 €
Demi pension (nuitée + 2 repas)	40,00 €	18,00 €
Taxe de séjour (par personne et par nuit)	5% du prix journalier, plafonné à 2,30 € exonération pour les -18 ans et les encadrants saisonniers	

6 - Redevances pour l'occupation du domaine public communal

			Activités	Mode de taxation	Tarifs	
Travaux	Chantiers	Installation d'une grue de chantier	Emprise partielle d'un trottoir	1/2 journée	61,50 €	
			Emprise partielle de la chaussée	1/2 journée	230,88 €	
			Barrage total de la chaussée	1/2 journée	471,83 €	
		Engins de levage de grosses dimensions pour le montage et le démontage	Engins pour livraison de matériaux	Emprise partielle de la chaussée	1/2 journée	125,50 €
				Barrage total de la chaussée	1/2 journée	225,91 €
		Palissades de chantier	Emprise sur domaine public	m/linéaire/journée	2,36 €	
		Baraques, matériaux divers, poteaux d'alimentation d'électricité			journée / m ²	2,36 €
		Dépôts de bennes et conteneurs pour gravats			journée	20,10 €
		Installation d'échafaudages, de poulies et de goulottes	Echafaudages		journée / m ²	1,02 €
			Goulotte en surplomb du domaine public		journée	10,06 €
			Poulmie en surplomb du domaine public		journée	19,16 €
		Dépôts de machines et d'outillages de chantier (bétonnière, compresseur...)			journée	25,66 €
		Réservation d'un stationnement pour chantier			journée / m ²	10,06 €
		Bateaux	Création ou élargissement de bateaux sur la voie communale		m/linéaire/journée	20,10 €
		Déménagements	Permis de stationnement	Réservation du stationnement (10m/l) avec prêt du matériel sans installation		journée
Réservation du stationnement (10m/l) avec l'installation du matériel par les services techniques de la ville				journée	88,47 €	
Engins pour déménagements	Barrage total de la chaussée		1/2 journée	125,50 €		
Activités commerciales	Marchands ambulants	Braderie, exposition, démonstrateur ou camelots utilisant ou non des voitures stationnant sur la voie publique pour l'exécution de leur commerce		journée	21,76 €	
	Restauration rapide et camion à pizza	1 stationnement par semaine		année	766,33 €	
		Pour tout stationnement supplémentaire par semaine		année	652,56 €	
	Autres activités	Installation d'un kiosque à journaux		m ² /an	148,09 €	
		Etalage (Fruits, légumes, vêtements...)		m/linéaire/an	87,87 €	
		Présentoirs, tourniquets à journaux, à cartes postales ou publicitaires		m/linéaire/an	45,18 €	
		Kiosque de vente immobilière (bureau de vente)		m ² /mois	45,18 €	
	Terrasses	Terrasses fermées		m ² /an	32,29 €	
		Terrasses ouvertes		m ² /an	27,64 €	
	Tounages	Prises de vues cinématographiques		1/2 journée	297,34 €	

7 - Le restaurant communal

Le repas proposé au restaurant communal est composé de :

- Une entrée,

	Tarif unique	Montant des	
		Indice < seuil ^{2 et 4}	Indice >= seuil ^{2 et 4}
Personnel communal - Nouveau tarif	3,21 €		
Usager n'appartenant pas au personnel communal	7,96 €		
Restauration pour le personnel de l'Education nationale ^{1/2}	4,90 €	3,68 €	4,90 €
Agent dans le cadre d'un stage de formation professionnelle organisée par la ville	Gratuit		
Formateur si la convention le prévoit	Gratuit		

1	Prix du repas fixé par la convention concernant la restauration administrative pour le personnel de l'Etat (convention en vigueur)	4,90 €
2	Montant de la subvention repas pour les fonctionnaires et agents de l'Etat relevant de l'Education nationale dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à : - 480 à partir du 1er janvier 2019	1,22 €
3	Le montant de la participation par repas, pour les agents du Ministère de ressort est de :	2,50 €
4	Le montant de la subvention repas interministérielle supplémentaire pour les agents du centre des finances publiques dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 477 est de :	1,24 €

Les tarifs des boissons et suppléments pour tous les usagers sont fixés comme suit :

	Tarifs
Part supplémentaire (Entrée, laitage ou dessert)	0,30 €
Boissons chaudes pour tous les usagers	0,60 €

8 - Tarifs des concessions et taxes funéraires

Désignation	Euros
10 ans enfant	43,00 €
10 ans adulte	86,00 €
30 ans	415,00 €
50 ans (renouvellement uniquement)	1 510,00 €
15 ans Columbarium	550,00 €

Vacation de Police	22,00 €
Droit de séjour caveau provisoire	7 / jour
Taxe dispersion de cendres	27,00 €
Taxe d'exhumation	17,00 €

5- Principe de remboursement de trop perçu et absence d'activités durant la période d'état d'urgence sanitaire

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de procéder au remboursement des sommes perçues au titre des activités non effectuées durant la période s'étendant du mois de novembre 2020 au mois de juin 2021 pour un montant total de 4 459 euros décomposé de la manière suivante :

- les ateliers au Centre culturel « Max Juclier » pour un montant de 3 462 euros,
- les activités et sorties du centre socio-culturel Nelly Roussel, pour un montant de 532 euros,
- les activités dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) pour un montant de 465 euros.

Vote : unanimité

6- Approbation d'une convention triennale avec le collège Edouard Manet pour l'organisation de classes à horaires aménagés musique (CHAM) pour la période 2022-2023-2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

la convention triennale avec le collège Edouard Manet pour l'organisation de classes à horaires aménagés musique (CHAM) pour la période 2022-2023-2024.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à l'exécution de la délibération.

Vote : unanimité

7- Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2022 entre l'Etat et la ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

la convention attributive de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2022 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne dont les montants sont indiqués ci-dessous :

Projets en investissement – 2022

	Porteurs et intitulé des actions	Coût total HT	Coût total TTC	Montant de la subvention allouée
1	SERVICE ESPACES VERTS - Rénovation de l'aire de jeux (Maternelle S. DELAUNAY)	25 075,00 €	30 090,00 €	20 060,00 €
2	SERVICE ESPACES VERTS - Rénovation de l'aire de jeux (Maternelle Jean Jaurès)	5 482,00 €	6 578,40 €	4 385,60 €
3	SERVICE ESPACES VERTS – Rénovation des sols souples de l'aire de jeux (Maternelle Jean de la Fontaine)	11 747,00 €	14 096,40 €	9 397,60 €
4	SERVICE BÂTIMENT - Création d'un terrain synthétique pour le stade municipal Philippe-Cattiau	258 224,75 €	309 869,70 €	68 579,08 €
5	SERVICES DES SPORTS - Création de 4 terrains de basket 3x3 en libre accès	131 928,65 €	158 314,38 €	105 542,92 €
6	SERVICE INFORMATIQUE - Lutte contre la fracture numérique (équipement informatique)	175 €	210 664,36 €	140 442,90 €
7	SERVICE TECHNIQUE - Acquisition de matériel pour l'organisation d'événement extérieurs	7 499,88 €	8 999,86 €	5 999,90 €
8	SERVICE CULTUREL - Acquisition d'instrument de musique pour la classe CHAM du collège Edouard-Manet	2 880,00 €	3 600,00 €	2 304,00 €

Montant total de la subvention allouée en investissement : 356 712 €

Projets en fonctionnement – 2022

Porteurs et intitulé des actions	Coût total du projet	Montant de la subvention allouée
GUSP – La culture au cœur des quartiers	26 000,00 €	10 000,00 €
CCAS - Prévention des accidents domestiques	10 190,00 €	6 500,00 €
GUSP – Contrôle population des pigeons	83 760,00 €	40 000,00 €

Montant total de la subvention allouée en fonctionnement ville : 56 500 €

Parmi les projets présentés en fonctionnement, 5 sont portés par une association, à savoir :

Projets associatifs parmi les projets en fonctionnement – 2022

Porteurs associatifs et intitulé des actions	Coût total du projet	Montant de la subvention allouée
AA92 : CELLULE MÉDIATION « Agir pour le bien-être de tous »	77 914,00 €	10 000,00 €
APSA : Un air de vacance médiévale sous le Mont Blanc	28 000,00 €	10 000,00 €
MAVIE : Renforcement scolaire et épanouissement	25 000,00 €	10 000,00 €
GENERATIONS UNIS : Urban Ball « édition 2 »	22 300,00 €	10 000,00 €
MJC : Découverte et apprentissages culturels	19 000,00 €	10 000,00 €

Montant total de la subvention allouée à l'association : 50 000 €

Montant total de la subvention allouée en fonctionnement : 106 500 €

**Montant total de la Dotation Politique de la Ville 2022
463 212 €**

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant et à procéder aux démarches administratives permettant d'attribuer les subventions allouées aux associations et le cas échéant, à signer les avenants s'y rapportant.

Vote : unanimité
NPPV : Madame KANTE

8- Approbation et signature d'une convention de financement pour un projet lauréat du budget participatif écologique régional

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

le projet de convention de financement du projet lauréat n°EX059997 entre la commune et la région d'Ile-de-France.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer cette convention de financement et à prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

Vote : unanimité

9- Convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la commune et le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public velib'

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la commune et le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Velib'.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ce projet de convention et à prendre toutes les mesures à son exécution.

Vote : unanimité

10- Charte des lieux d'accueil – plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2021-2027

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

la charte des lieux d'accueil des demandeurs de logement de Boucle Nord de Seine en application du Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social, approuvé par le Conseil de Territoire de Boucle Nord de Seine le 24 juin 2021.

Vote : unanimité

11- Avis sur le projet de convention de mise en œuvre de la cotation de la demande de logement social de Boucle Nord de Seine

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **REND**

Un avis favorable sur le projet de convention partenariale de mise en œuvre de la cotation de la demande de logement social de Boucle Nord de Seine.

- **DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote : unanimité

12- Convention de portage immobilier et foncier (copropriétés Sisley et Rives de Seine), entre l'EPT Boucle Nord de Seine, CDC Habitat Social et la Ville

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

le projet de convention de portage immobilier et foncier à intervenir avec CDC Habitat Social, l'EPT Boucle Nord de Seine et la Ville dans les copropriétés de l'Îlot du Mail à Villeneuve-la-Garenne.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention en question et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Villeneuve Ville d'Avenir, ABSTENTION : Union pour Villeneuve.

13- Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section E numéro 114 sise à Villeneuve-la-Garenne 30 quai Sisley

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **PRONONCE**

le déclassement du domaine public communal, de la parcelle cadastrée section E numéro 114 sise à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390), 30 quai Sisley, suite à sa désaffectation.

Vote : unanimité

14- Autorisation de signer les actes de vente d'un ensemble immobilier sis à Villeneuve-la-Garenne, 30 quai Alfred Sisley

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

la signature de deux actes de vente d'un ensemble immobilier propriété de la Ville, permettant de développer un programme de construction comprenant une réhabilitation des deux pavillons en front de Seine, édifiés à la fin du XIXe siècle et la construction d'environ 54 logements dont 35 logements sont à prévoir sur la parcelle cadastrée section E numéro 114, propriété communale, objet de la cession, au profit de la SCI ILE-DE-FRANCE ou de toute personne morale qu'elle pourra se substituer, pour un montant de 1 885 000 € (UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS) HC/HT.

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la cession précitée.

Vote : unanimité

15- Déclassement et désaffectation des parcelles cadastrées section F n°335, 379, 378p, 374p, 375p sises à Villeneuve-la-Garenne (92390), 21 avenue Jean Moulin et avenue Pierre de Coubertin

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE**

la délibération n°14/0279 en date du 18 novembre 2021 portant principe de désaffectation par anticipation d'un terrain situé avenue Jean Moulin à VILLENEUVE-LA-GARENNE.

- **DECIDE**

de prononcer le déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section F numéros 335, 379, 378p, 374p, 375p sises à VILLENEUVE LA GARENNE (92390), 21 avenue Jean Moulin et avenue Pierre de Coubertin conformément au plan de phasage et d'autoriser que soit dressé, le moment venu, les exploits d'huissier ayant pour objet de constater la désaffectation ainsi que l'arrêté municipal afférant, conformément audit plan.

**POUR : Liste majoritaire, Libres & Citoyens, Villeneuve libre et engagée pour agir,
CONTRE : Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve, Villeneuve, la Gauche,
écologiste et solidaire.**

16- Actualisation des tarifs applicables de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) 2023

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'actualisation des tarifs applicables de la TLPE de la manière suivante:

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) à :

Superficie 50m ²	Superficie > 50m ²
16,70 €	33,40 €

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique) à :

Superficie 50m ²	Superficie > 50m ²
50,10 €	100,20 €

Pour les enseignes à :

Superficie 12m ²	12m ² < Superficie 50m ²	Superficie > 50m ²
16,70€	33,40 €	66,80 €

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

17- Recrutement d'un agent contractuel au sein du service des Ressources humaines

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de créer un poste de rédacteur territorial au recrutement contractuel sur une durée de trois ans au service des ressources humaines.

Vote : unanimité

18- Recrutement d'un agent contractuel au service Communication - rédacteur en chef

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de créer un poste d'attaché territorial au recrutement contractuel sur une durée de trois ans au service communication.

Vote : unanimité

19- Recrutement d'un agent contractuel au service Communication – journaliste

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de créer un poste d'attaché territorial à temps non complet au recrutement contractuel sur une durée de trois ans au service communication.

Vote : unanimité

20- Recrutement d'un agent contractuel au service des Systèmes d'information

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de créer un poste d'attaché territorial au recrutement contractuel sur une durée de trois ans au service des systèmes d'information.

Vote : unanimité

21- Recrutement d'agents sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique au sein du service Culture - Ecole de musique

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de créer 24 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique au recrutement contractuel sur des durées de trois ans au sein du service Culture – Ecole de musique.

Vote : unanimité

22- Recrutement d'un agent contractuel au sein de la Direction de l'Aménagement et des grands projets

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de créer un poste d'attaché territorial au recrutement contractuel sur une durée de trois ans au sein de la Direction de l'Aménagement et des grands projets.

Vote : unanimité

23- Création et composition d'un comité social territorial commun entre la Commune, le Centre communal d'action sociale et Caisse des écoles

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de créer un comité social territorial et en son sein formation spécialisée composée de 5 représentants titulaires de la collectivité désignés par arrêté du Maire et 5 représentants du personnel titulaire.

Vote : unanimité

24- Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de limiter l'exonération à 40% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Vote : unanimité

25- Taux d'imposition de la taxe foncière non bâtie –rectification suite à erreur matérielle

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

de corriger l'erreur matérielle portant sur le taux d'imposition de la taxe foncière non bâtie pour l'année 2022, dit que, au lieu de 27.09% il faut lire 25.87%, décide d'inscrire la baisse du produit en résultat lors de la prochaine décision modificative. Dit que le reste de la délibération n°20/368 du 31 mars 2022 reste inchangé.

Vote : unanimité

26- Approbation du compte de gestion du budget annexe de la régie municipale du parking de centre-ville au titre de l'exercice 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

le compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2021, en tout point conforme aux écritures de la comptabilité communale.

POUR : La liste majoritaire, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Villeneuve libre et engagée pour agir, Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve,
ABSTENTION : Libres & Citoyens.

27- Approbation du compte administratif du budget annexe de la régie municipale du parking de centre-ville au titre de l'exercice 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte administratif du budget annexe de la régie municipale du parking de centre-ville au titre de l'exercice 2021.

POUR : La liste majoritaire, Villeneuve libre et engagée pour agir, Villeneuve Ville d'Avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Union pour Villeneuve,
ABSTENTION : Libres & Citoyens.

Monsieur Pascal PELAIN, en sa qualité de Maire lors de l'exercice considéré, est sorti conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame BANSEDE, 1er Adjoint au Maire, élue à l'unanimité délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget annexe du parking de centre-ville, dressé par Monsieur Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne.

28- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget annexe du parking du centre-ville

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

d'affecter au budget annexe du parking de l'année 2022 :

- le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2021 d'un montant total de 140 301,96 € en intégralité sur la section de fonctionnement dite « d'exploitation »,
- le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 d'un montant total de 1 138 845,85 € en intégralité sur la section d'investissement.

POUR : La liste majoritaire, Villeneuve libre et engagée pour agir, Villeneuve Ville d'Avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Union pour Villeneuve,
ABSTENTION : Libres & Citoyens.

29- Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville - exercice 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, conforme en tout point aux écritures de la comptabilité communale.

POUR : La liste majoritaire, Villeneuve libre et engagée pour agir, Jérémy LAGARDE, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION : Erick PELEAU, Christophe DOUAY, Villeneuve Ville d'Avenir, Union pour Villeneuve.

30- Approbation du compte administratif du budget principal - exercice 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021.

POUR : La liste majoritaire, Jérémie LAGARDE, Villeneuve libre et engagée pour agir,

ABSTENTION : Villeneuve Ville d'Avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, Erick PELEAU, Christophe DOUAY,

CONTRE : Union pour Villeneuve.

Monsieur Pascal PELAIN, en sa qualité de Maire lors de l'exercice considéré, est sorti conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame BANSEDE, 1er Adjoint au Maire, élue à l'unanimité délibérant sur le Compte Administratif 2021 du budget principal de la ville, dressé par Monsieur Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne.

31- Affectation du résultat 2021 dans le budget principal 2022 de la commune

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

d'affecter au budget principal de la Ville de l'année 2022 :

- le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant total de 3 300 316,13 € en intégralité sur la section de fonctionnement,
- le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 d'un montant total de 1 312 061,59 € en intégralité sur la section d'investissement.
-

Vote : unanimité

LE CONSEIL,

Prend acte :

-De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

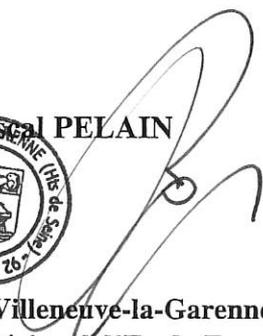
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à

19h58

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **30 JUIN 2022**

Le Secrétaire


Madame Fatma SERIR
Conseillère Municipale



Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.
